

Soutien à la lavandiculture 9 MILLIONS D'EUROS D'AIDE AUX PRODUCTEURS

P 6 DOSSIER

Situation des cultures lavandicoles à mi-juin 2023

P 13 CONSEILS DE SAISON

Bien choisir les espèces de couvert végétal hivernal

P 14 DISTILLATION

Économie d'énergie : point d'arrêt de distillation



HOMMAGE À JEAN-FRANÇOIS DEVAUX

L'ensemble de l'équipe du CRIEPPAM tient à rendre hommage à Jean-François Devaux, notre ancien collègue technicien de longue date qui œuvrait au sein de la Chambre d'agriculture du Vaucluse. Sa large contribution à l'avancement de l'agriculture locale a profondément marqué le monde lavandicole sur le plateau d'Albion.

Affecté à la région de Sault, il avait pour mission de dynamiser l'agriculture du plateau d'Albion. Très investi, Jean-François a participé activement avec les agriculteurs à la dynamique de nombreuses structures et associations du secteur (Distilleries coopératives, Cuma d'Albion, groupement d'achat), ainsi qu'à la promotion de l'AOP lavande fine. Il a notamment collaboré à la rédaction du cahier des charges de l'AOP lavande.

Passionné par les plantes, en particulier les PPAM, il sillonnait souvent les parcelles de lavandes en quête de la perle rare. C'est grâce à son travail sur la sélection qu'il a repéré la lavande DIVA. Il s'est également beaucoup associé dans la recherche d'évolution de pratiques agronomiques et de techniques de récoltes et de

distillation et a accompagné bon nombre d'agriculteurs sur de nombreux dossiers.

Son grand dévouement et son expertise indéniable ont profondément marqué notre filière. Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme d'exception. Nous tenons à remercier sincèrement ses filles qui ont remis au CRIEPPAM ses archives et photos concernant les PPAM.



LE CRIEPPAM DEVIENT PROPRIÉTAIRE DU FONCIER

À l'issue du bail de 25 ans avec la mairie de Manosque, le CRIEPPAM devient définitivement propriétaire du terrain de la station expérimentale. La signature de l'acte notarié a eu lieu le jeudi 25 mai 2023 en présence de Jean Michel COTTA, Président du CRIEPPAM, et M. Camille GALTIER, Maire de Manosque.

Nous adressons toute notre reconnaissance à ceux qui ont rendu cette opération possible en 1998, en particulier la famille DEBROISE, anciens propriétaires, la mairie de Manosque, la SAFER, le Conseil d'Administration de l'époque, alors présidé par feu M. André DOUDON.



ANNONCES

Vente

Machine Ponzo, coupeuse en vrac, bac sur élévateur de 6 mètres cube.

Contact : 06 83 38 73 36

Vente

Installation complète distillerie lavandin dont chaudière BABCOCK WANSON gamme Premium, NBWB 250, PMA de 12 bars, débit vapeur de 2,5 tonnes/heure, gaz propane. Matériels achetés neufs en 2018 et ayant fonctionnés 4 saisons. 3 caissons remorque de 19 m³.

Contact : 06 88 45 28 45 ou 06 89 68 78 06

SOMMAIRE

- P 4  À LA UNE
Dispositif d'aide lavande et lavandin
- P 6  DOSSIER
Situation des cultures lavandicoles
à mi-juin 2023
- P 9  ACTUALITÉS
Des aides pour rejoindre le réseau de
stations météo connectées du CRIEPPAM
- P 10  ACTUALITÉS
Étude de compétitivité de la filière PPAM
française
- P 12  SANTÉ DU VÉGÉTAL
Le réseau d'observation des PPAM
du Sud-Est
- P 13  CONSEILS DE SAISON
Bien choisir les espèces de couvert
végétal hivernal
- P 14  DISTILLATION
Économie d'énergie : point d'arrêt
de distillation
- P 18  SANTÉ DU VÉGÉTAL
Le projet RESILAV
- P 20  RESSOURCES GÉNÉTIQUES
Une nouvelle technologie au service
de la sélection du lavandin
- P 22  SÉLECTION SANITAIRE
Filière plants sains – focus sur 10 années
de production

L'Essentiel est édité par le CRIEPPAM,
association Loi 1901, immatriculée sous le
N° SIRET 400 805 982 00024.

Siège social : CRIEPPAM - 271 Impasse Gustave
Fenoul - 04100 MANOSQUE

Tél. (33) 04 92 87 70 52

E-mail : diffusion@crieppam.fr

• ISSN 1760 - 2521

• Le CRIEPPAM est un organisme agréé pour le
conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques
(N° immatriculation : PA01589)

• Responsable de publication : Stéphanie TAQUIN

• Directeur de publication : Bert CANDAELE

• Crédit photo couverture : Stéphanie TAQUIN

• Conception graphique, mise en page et
impression : OYOPI

Toute reproduction de ce document, même
partielle, ne peut se faire qu'après accord écrit
du CRIEPPAM.

ÉDITO

Chers collègues,

Nous avons enfin quelques bonnes nouvelles malgré un
contexte global qui reste compliqué.

Tout d'abord, c'est le retour de la pluie depuis ce mois de mai
qui devrait sauver nos récoltes. Depuis le mois de janvier, l'année
s'annonçait plus aride et plus chaude que 2022, une année déjà
exceptionnellement sèche. Or, depuis l'arrivée des orages qui ont
débuté fin avril, la tendance s'est bien inversée, et contre toute attente,
le printemps 2023 a été plus arrosé que 2020 et 2021, années
extrêmement favorables pour le lavandin. Parallèlement, la floraison, qui
s'annonçait être en avance sera en retard, et avec la réserve en eau dans
le sol, elle pourra se prolonger plus longtemps. Les parcelles qui n'ont
pas été détruites par la cécidomyie devraient donc produire correctement.
L'autre bonne nouvelle concerne le feu vert pour le plan d'aide à la
lavandiculture. Alors que la situation du marché reste complexe, ce
plan d'aide, doté de 9 millions d'euros, permettra de venir en aide aux
exploitations spécialisées en lavandiculture, et surtout à celles qui ont
le plus souffert de la conjoncture. Un article à ce sujet est à lire dans ce
numéro, mais surtout, j'attire votre attention sur les délais de dépôt des
dossiers : il n'y aura pas de rattrapage. Certes, cette aide ne sera peut-
être pas suffisante dans certains cas, mais elle est fortement bienvenue,
et elle est très honorable au regard de la taille de notre filière. Il aura
fallu près d'un an de discussions, de nombreuses réunions et projections
afin d'aboutir à ce résultat. Je remercie ici tous ceux qui se sont investis
pour y contribuer : élus, salariés ou responsables professionnels.

Ce soutien s'accompagne d'une autre aide de taille : un programme
de recherche fondamentale sur la cécidomyie à hauteur de 1 million
d'euros. En effet, aujourd'hui, notre filière est dans une impasse
technique face à ce ravageur, et les mesures de bonnes pratiques
ne peuvent permettre de contenir ce fléau, tandis que les nouvelles
molécules insecticides ne sont pas en mesure de le contrôler. À ce jour,
il faut aller explorer de nouvelles pistes de gestion du ravageur et pour
cela, il faut plus de connaissances fondamentales. L'INRAE, l'ITEIPMAI
et le CRIEPPAM seront à nos côtés pour conduire ce programme.

Je vous souhaite à tous une bonne période de récolte 2023.

JEAN-MICHEL COTTA,
PRÉSIDENT DU CRIEPPAM

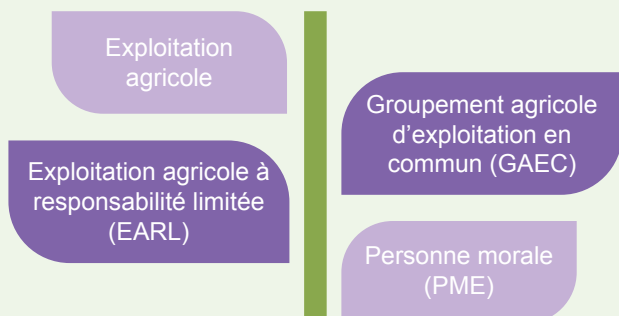
DISPOSITIF D'AIDE LAVANDE ET LAVANDIN

ENVELOPPE TOTALE : 9 MILLIONS D'EUROS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les demandeurs à la mesure de soutien doivent répondre aux quatre critères suivants :

1/ Destinataires de l'aide

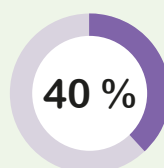


Avec une activité de production de lavande ou lavandin en France et un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande.

2/ Activité lavandicole en 2022

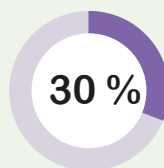
Le chiffre d'affaires sur les ventes d'huiles essentielles de lavande / lavandin uniquement (hors fleurs, bouquets et plants) de l'exercice 2022 doit être supérieur à 0.

3/ Spécialisation



La moyenne du chiffre d'affaires (CA) des exercices 2018 et 2019 sur les ventes d'huiles essentielles de lavande / lavandin uniquement (hors fleurs, bouquets et plants) **doit être supérieure ou égale à 40% du CA moyen de l'exploitation** pour ces mêmes années.

4/ Perte de chiffre d'affaires



La perte du CA sur les ventes d'huiles essentielles de lavande / lavandin uniquement (hors fleurs, bouquets et plants) **doit être supérieure ou égale à 30% sur l'exercice comptable clôturé incluant la récolte 2022** par rapport à la moyenne du CA des exercices 2018 et 2019.

A noter : l'année de l'exercice comptable est relative à la récolte de cette même année.

MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE VERSEMENT

La demande est à réaliser en ligne uniquement sur :

www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/LAVANDE

à partir du numéro SIRET valide. Il faut compléter et faire certifier par un expert-comptable, un centre de gestion ou un commissaire aux comptes le modèle d'attestation fournie par FranceAgriMer, et mentionnant :



CALENDRIER

Publication de la décision :
15 juin 2023

Instruction progressive
des dossiers par les DDT

Dépôt du dossier :
du 19 juin au 28 juillet 2023 (14h)

Premiers paiements :
en septembre et au plus
tard le 31 décembre 2023

Infographie réalisée par



MONTANT DE L'AIDE

Le montant de la perte d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) de l'exploitation est calculé comme suit :

$$\text{Perte EBE éligible} = \text{EBE de référence} - \text{EBE 2022}$$

L'EBE de référence correspond à la moyenne des EBE des années 2018 et 2019, soit : $(\text{EBE 2018} + \text{EBE 2019}) / 2$

Une franchise de 20% est appliquée, avant plafonnement budgétaire, à la perte globale d'exploitation.

Seuil minimal de l'aide : 1 000 €. Aucune aide n'est versée si le montant éligible n'atteint pas ce seuil avant plafonnement budgétaire.

L'aide financière est plafonnée à :

- 20 000 € pour une exploitation individuelle,
- 40 000 € pour un GAEC.

EXEMPLE

- EBE 2018 : 68 600 €
- EBE 2019 : 79 900 €
- EBE 2022 : 19 500 €

Moyenne EBE 2018 et 2019 = 74 250 €

- Perte d'EBE : 74 250 € - 19 500 € = 54 750 €
- Franchise 20 % : 10 950 € (20 % x 54 750 €)
- EBE éligible : 54 750 - 10 950 = 43 800 €
- Soit éligible avec plafond : 20 000 € (exploitation individuelle) ou 40 000 € (GAEC)

À noter : si dépassement de l'enveloppe des 9 millions d'euros, un stabilisateur sera appliqué.



CAS PARTICULIERS



Récents / nouveaux installés

Les exploitants ayant une récolte lavandicole 2022 mais qui ne peuvent pas obtenir de moyenne sur 2018 et 2019 doivent justifier :

- **De leur statut de jeune agriculteur ou de nouvel installé en agriculture** (attestation MSA, plan d'entreprise, procès-verbal de l'assemblée générale, etc.),
- **Des éléments comptables de référence**, soit :
 - la moyenne des CA de 2 exercices comptables clôturés consécutifs ou de l'unique exercice comptable clôturé depuis l'installation,
 - ou en l'absence d'exercice comptable clôturé, les valeurs du plan d'entreprise sur la réalisation théorique 2022.

Entreprises micro-BA

Pour les demandeurs au micro-bénéfice agricole sans comptabilité, **l'EBE est remplacé par la marge brute de l'exploitation** (produits - charges), à laquelle s'ajoutent les subventions d'exploitations et les aides perçues sur les exercices comptables utilisés. Ces éléments sont repris sur une **attestation fournie par FranceAgriMer certifiée par un comptable**.

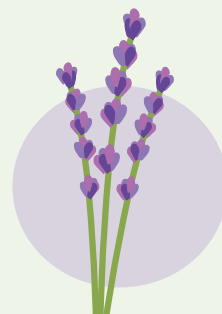


Reprise, fusion ou scission d'exploitation

C'est **l'historique comptable** des exploitations précédentes qui sera utilisé.

NE SONT PAS ÉLIGIBLES

- 1/ Les entreprises en procédure de liquidation amiable,
- 2/ Les entreprises en difficulté au sens de l'article 2, point (59), du règlement (UE) 2022/2472,
- 3/ Les entreprises faisant l'objet de sanctions adoptées par l'UE dans le cadre du conflit russo-ukrainien,
- 4/ En l'absence de plan d'entreprise et de référence sur au moins une année complète, les récents installés ne sont pas éligibles.



SITUATION DES CULTURES LAVANDICOLES À MI-JUIN 2023



POINT MÉTÉOROLOGIQUE

L'automne 2022 a été suffisamment arrosé pour permettre un bon redémarrage des plantations dans de nombreux secteurs. Néanmoins, certaines zones ont souffert du déficit en eau, avec des mortalités dues à la sécheresse par endroits (bassin d'Apt et plateau d'Albion).

La période de repos végétatif a été marquée par une pluviométrie correcte sur les mois de novembre et décembre, suivie d'une quasi-absence de pluies de janvier à avril. À Manosque, la pluviométrie entre janvier et fin mars 2023 s'est élevée à 55 mm, contre 120 mm en moyenne sur cette période et seulement 25 mm en 2022. Les plantes n'ont pas souffert de ce manque d'eau, mais les réserves du sol avaient déjà fortement diminué. Jusqu'à la fin du mois d'avril 2023, la saison s'engageait dans des conditions encore plus chaudes et plus

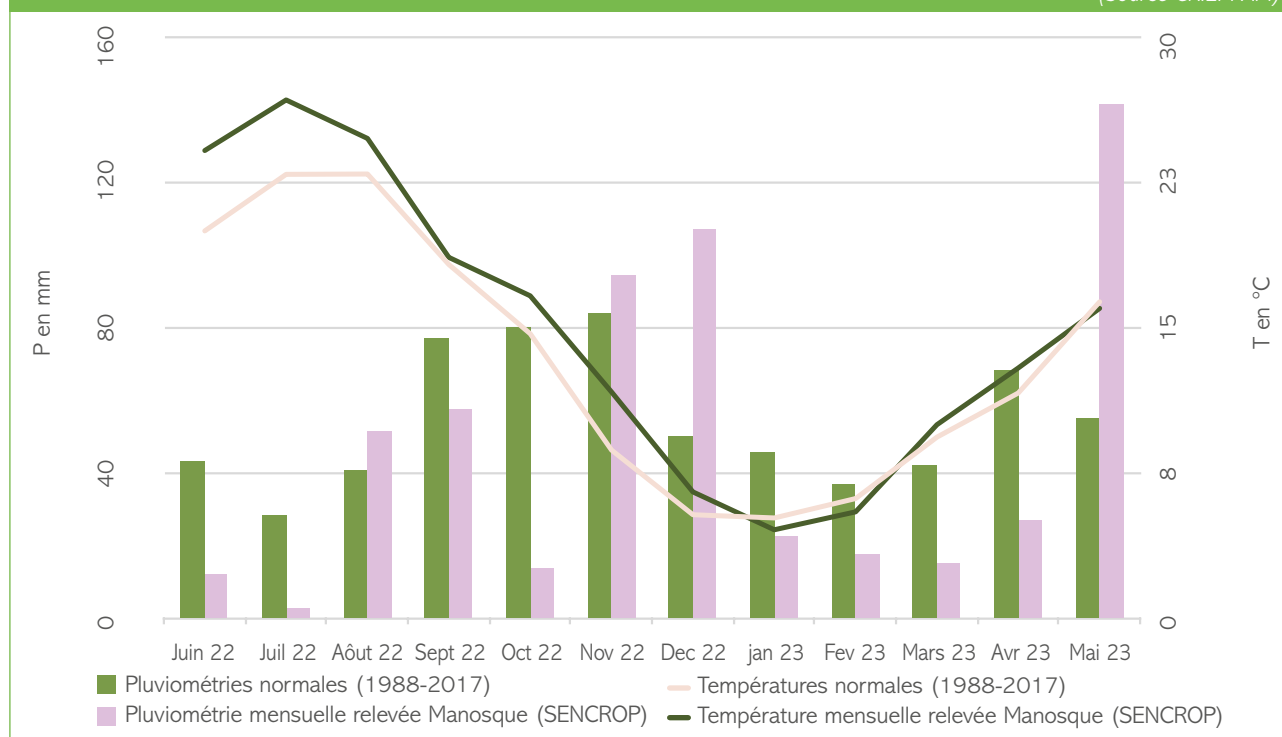
sèches qu'en 2022, année pourtant exceptionnellement sèche. Le redémarrage printanier, est ensuite marqué par l'arrivée des pluies à partir de la dernière semaine d'avril qui ont permis de restaurer une situation qui commençait à devenir critique.

Une période d'orages a permis une recharge importante des réserves utiles en eau des sols, proches de 100 % sur la plupart des zones de productions. À noter que ces orages montrent des disparités importantes, avec parfois des écarts de pluviométrie allant du simple au double à quelques kilomètres de distance.

Les cumuls de pluie sur la période printanière sont, dans l'ensemble, équivalents voire supérieurs à ceux des années 2020 ou 2021. Dans de nombreux secteurs, les relevés de pluviométries ont doublé comparés à ceux de 2022.

Pluviométrie (histogrammes) et températures (courbes) de juin 2022 à mai 2023 à Manosque (04), comparées aux normales (moyenne sur 30 ans source Criiam)

(Source CRIEPPAM)



Ces conditions permettent d'envisager un niveau de récolte plutôt bon dans la plupart des zones, en dehors du fait que le potentiel de production est diminué par les dégâts de cécidomyies. Compte tenu des réserves en eau élevées au mois de juin, la

floraison des cultures pourrait être plus longue que d'ordinaire. Les conditions météorologiques et hydriques actuelles annoncent potentiellement un décalage de débuts de récoltes d'une quinzaine de jours comparé à 2022.

STADE VÉGÉTATIF DES LAVANDERAIES

Au printemps 2023, les cultures présentaient une nette avance végétative. Suite au changement météorologique, elles affichent désormais un ralentissement de leur développement, atteignant 10 jours de retard comparé à 2022. Elles restent toutefois en avance par rapport à 2021, année particulièrement tardive.

Pour information, le début de floraison de la lavande Maillette a été constaté le 9 juin (1^{er} juin en 2022) en vallée du Rhône, tandis que celle du Grosso, le 15 juin (7 juin en 2022) sur la station du CRIEPPAM à Manosque (Voir graphique cumul des températures et carte des précocités ci-dessous).

Carte de précocité : Cumul de températures réseau Sencrop entre le 01 Avril et le 14 Juin 2023 ; premières fleurs sur lavandin à partir de 1130 °C.jour



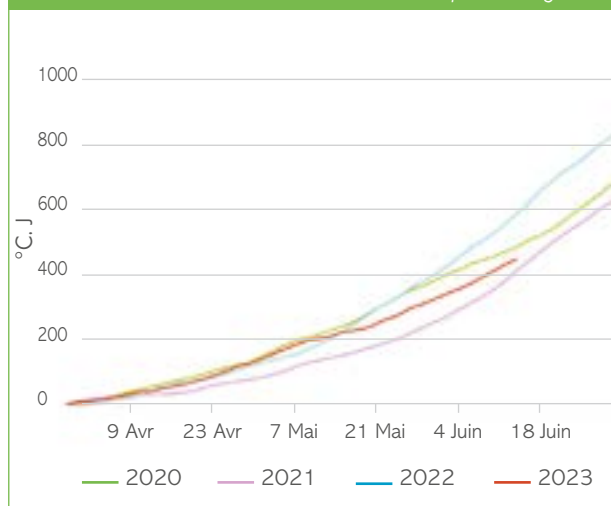
Cumuls de pluviométrie 2020 à 2023 sur la période de printemps

Données station Sencrop/SCP agridata CRIEPPAM Manosque



Cumuls de températures de 2020 à 2023 sur la période de printemps

Données Sencrop / SCP Agridata



Lire la suite →

Relevés de la pluviométrie en zones lavandicoles (issus du réseau de stations météorologiques Sencrop)

(Source : CRIEPPAM)

				Année « optimale »	Année « sèche »	2023
	Station	Hiver 21/22 01/11/21 au 31/03/22	Hiver 22/23 01/11/22 au 31/03/23	Printemps 2021 01/04/21 au 14/06/21	Printemps 2022 01/04/22 au 14/06/22	Printemps 2023 01/04/23 au 14/06/23
Vallée de la Durance	Manosque Crieppam	136	285	153	70	265
Contreforts de Lure	Cruis	211	422	264	87	280
	La Rochegiron	247	496	263	127	272
Plateau d'Albion	Redortiers	241	424	215	133	326
	Revest du Bion	233	397	231	121	362
	Lagarde d'Apt	190	444	227	117	276
	Sault	222	412	225	94	270
	Saint Christol	223	440	224	134	291
Plateau de Valensole	Puimoisson	165	220	199	83	258
	Valensole	140	281	196	66	250
	Roumoules	138	198	232	74	297
	Sainte Croix	109	193	188	87	302
	Brunet	142	171	231	59	257
	St Jurs	146	254	245	65	292
Baronnies - Diois	Brette	251	401	363	113	306
Vallée du Rhône	Grignan	151	335	126	70	154
	Moyenne en mm	184	336	224	94	279



BILAN SANITAIRE

La cécidomyie reste fortement présente sur l'ensemble du territoire. Au printemps 2022, les dégâts ont continué d'affaiblir les cultures.

En 2023, les symptômes sont apparus à partir de fin mars et continuent d'être observés jusqu'en juin. La durée de vie des plantations est largement impactée par ces dégâts qui s'accumulent d'année en année.

Ce printemps a également été marqué par de nombreuses attaques d'*Arima marginata* sur la plupart des zones. Ces attaques ont commencé sur des parcelles de thym, puis de sauges, et enfin de lavandins. Ce ravageur reste difficile à contrôler. De manière préventive, les parcelles touchées seront à surveiller dès le mois de mars 2024 (apparition des larves) afin d'éviter l'effet foyer et d'éviter l'impact sur les parcelles voisines.

D'autres bioagresseurs ont fait leur apparition ce printemps, dont des cochenilles en nombre élevé, mais de façon très localisée, impliquant ainsi un nombre de parcelles limité.



Parcelle rencontrant un problème de drainage de l'eau

Avec la pluviométrie élevée ce printemps, le risque de chlorose ferrique est également élevé (blocage de l'assimilation du fer) si l'épisode est suivi d'une période de sécheresse et de canicule. Ce problème peut se produire sur des parcelles ayant des problèmes de drainage de l'eau et une forte teneur en calcaire. Enfin, la pression en adventices s'est amplifiée avec les précipitations importantes et les interventions dans les parcelles ont été gênées par le sol non ressuyé.

SIGRID BAYOUX ET BERT CANDAELE - (CRIEPPAM)

DES AIDES POUR REJOINDRE LE RÉSEAU DE STATIONS MÉTÉO CONNECTÉES DU CRIEPPAM

Pour rejoindre le réseau de stations météo connectées du CRIEPPAM, les lavandiculteurs peuvent bénéficier d'une nouvelle subvention de FranceAgriMer qui met en place un programme "d'aide destiné à l'optimisation de la ressource en eau, la préservation des sols, de l'eau et de l'air ; l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ; la réduction de la consommation énergétique, la production d'énergie renouvelable."

CONTEXTE

Début 2020, le CRIEPPAM a entrepris la création d'un réseau météorologique, en collaboration avec les lavandiculteurs, grâce à l'installation de stations météo connectées. En couplant ses données avec celles de PRODIA, de SA PERRET, des sociétés RACINE et OMAG, ainsi que de la coopérative du Nyonsais VIGNOLIS, ce réseau permet l'accès aux données de plus de 400 stations.

Afin de favoriser son développement, le CRIEPPAM a sollicité le soutien financier de ses adhérents. La somme collectée permet ainsi d'accéder à une station SENCROP à un prix préférentiel grâce à une participation du CRIEPPAM de 287€, cumulable avec l'aide de FranceAgriMer. Cette offre est uniquement réservée aux lavandiculteurs à jour de leur déclaration auprès du CIHEF et aux adhérents du CRIEPPAM.



AIDE FRANCEAGRIMER

Les matériels éligibles correspondent aux matériels connectés et innovants, dont les stations météo.

Le taux de l'aide de FranceAgriMer varie de 20 à 40 % du coût HT des investissements avec un plancher à 2000 € (impliquant l'achat de plusieurs stations ou matériels).

COMMENT BÉNÉFICIER DU CUMUL DES SUBVENTIONS ?

1 Contactez SENCROP pour demander votre devis, pour une ou plusieurs stations météo, en spécifiant que vous souhaitez intégrer le réseau du CRIEPPAM).

2 Puis, déposez votre demande d'aide auprès de FranceAgriMer sur la téléprocédure dédiée. Lors de la validation de la demande, vous recevrez un accusé de réception.

A l'issue de l'instruction du dossier, FranceAgriMer établit une décision favorable d'octroi de l'aide si la demande est éligible et complète. La décision d'octroi de l'aide précise la date avant laquelle l'achat devra avoir été réalisé au plus tard, ainsi que la date limite de présentation de la demande de versement. **Le commencement d'exécution du projet ne peut pas intervenir avant la date de l'autorisation d'achat.**

Le délai d'exécution est fixé à 18 mois à compter de la date d'autorisation d'achat.

L'aide est versée sous forme de paiement unique après **dépôt de la demande de versement de l'aide**. Ce dépôt doit être effectué **au plus tard 4 mois après la date de fin d'exécution**, soit dans un délai maximum de 22 mois après la date d'autorisation d'achat.

3 Une fois, l'achat du matériel effectué, **transmettez votre facture acquittée au CRIEPPAM** en vue du versement de l'offre de 287 €, après vérification de votre statut auprès du CIHEF.

Rejoindre le réseau CRIEPPAM



Demander l'aide FranceAgriMer



STÉPHANIE TAQUIN (CRIEPPAM)

ÉTUDE DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE PPAM FRANÇAISE FOCUS SUR LA LAVANDE

Dans un souci de positionnement adéquat sur les marchés, l'analyse et la compréhension du contexte concurrentiel sont essentielles. Si les PPAM bénéficient en France d'un tissu professionnel bien organisé, quelles sont néanmoins les faiblesses de la filière ? Et qu'en est-il des pays concurrents ? Comment les autres filières parviennent-elles à s'adapter pour justifier leurs avantages concurrentiels ?

C'est dans ce contexte que le CCPARM a mené une étude approfondie sur la compétitivité de la filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) à la demande de FranceAgriMer.

COMPARATIF DE LA LAVANDE FRANÇAISE ET BULGARE

Parmi les nombreuses espèces présentées dans cette étude, l'une d'entre elles porte sur la production d'huile essentielle de lavande française comparée à la filière Bulgare.

Actuellement, la surproduction mondiale a rendu la commercialisation de l'huile essentielle de lavande délicate, ce qui a entraîné une baisse des prix payés aux producteurs. La Bulgarie (260 à 300 tonnes en 2020) est actuellement le premier producteur mondial, tandis que la France (140 tonnes en 2020) est en seconde position malgré l'augmentation constante de ses surfaces (mais reste leader mondial pour le lavandin : 2000 tonnes en 2020).

STRUCTURATION ET ORGANISATION DE LA FILIÈRE

La France apparaît mieux organisée que la Bulgarie concernant la structuration de la filière lavande. Celle-ci possède de nombreux atouts tels que la présence des coopératives, la

représentation de ses organismes de R&D, le soutien des organisations publiques, la proximité des acteurs de l'amont et le nombre des acheteurs de l'aval. La Bulgarie possède des atouts similaires en termes de proximité des acteurs en amont et du nombre d'acheteurs en aval.

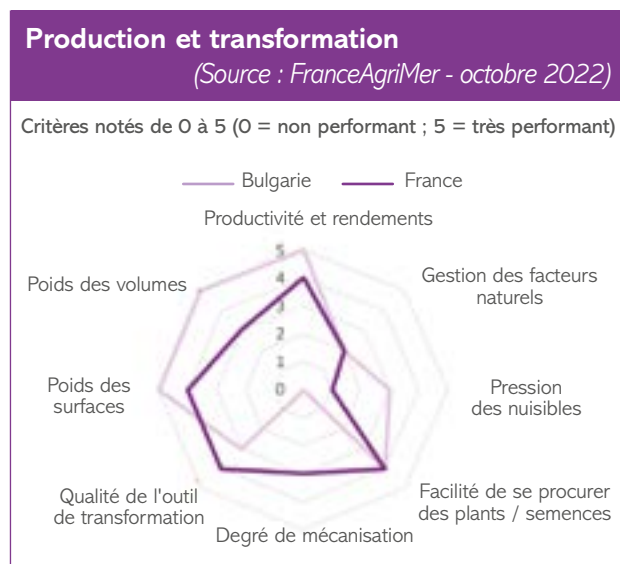
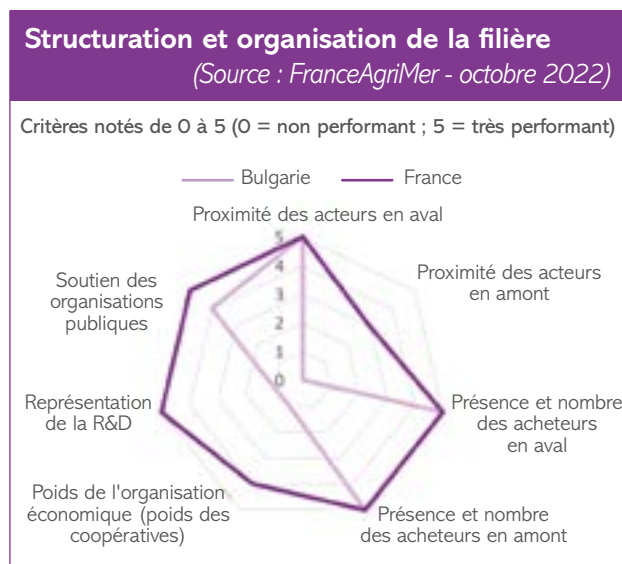
POTENTIEL DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION

La filière française est moins compétitive en termes de surfaces, de volumes et de rendements. La Bulgarie n'est pas encore touchée par les problématiques sanitaires des lavanderaies alors que la pression reste forte en France malgré les efforts menés par la R&D et la production.

Cependant, la France présente des atouts sur le degré de mécanisation et sur la qualité de ses outils de transformation. La Bulgarie s'en est d'ailleurs inspirée en matière de transformation, mais leurs machines de récolte restent plus petites et les produits de distillation sont de moindre qualité.

COMMERCIALISATION ET MARCHÉS

Si la Bulgarie est le premier pays producteur d'huile essentielle de lavande devant la France, les deux pays ont une bonne représentativité sur le marché mondial avec une grande part d'exportations.





© B. CANDALE (CRIEPPAM)

La France se distingue par une meilleure valorisation de ses productions grâce à des labels (AOP, production biologique...). Les deux pays ont des débouchés similaires dans la parfumerie, la cosmétique et l'aromathérapie.

AUTRES FACTEURS TRANSVERSAUX

La Bulgarie bénéficie d'avantages en termes de coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre, qui sont très inférieurs à ceux de la France. Les deux pays sont également soumis à une pression réglementaire et aux exigences des marchés, ce qui peut entraver le développement des productions. La disponibilité de la main-d'œuvre est également une problématique commune aux deux pays.

EN BREF

Si la Bulgarie reste leader sur la production, l'image de la lavande française reste profondément attachée à la Provence. L'hexagone reste compétitif du fait de ses efforts incessants en termes d'innovations et du fait de son engagement dans l'accompagnement réglementaire des huiles essentielles. De plus, la France bénéficie d'une structuration poussée, d'une innovation importante autour de la distillation, de la création variétale... qui lui permettent d'avoir une petite longueur d'avance sur la Bulgarie en termes de qualité du produit et d'image. Cependant, quelques points méritent une attention particulière à l'échelle nationale :

- maintenir une qualité supérieure de l'huile essentielle de lavande française par le biais de la sélection variétale,
- adapter les pratiques agricoles au changement climatique (création variétale, itinéraires de culture, etc.) afin de disposer d'une longueur d'avance,
- se conformer aux évolutions réglementaires (problématique commune aux deux pays européens).

Selon la note de conjoncture de FranceAgriMer (citant la presse bulgare) de juin 2023, la filière lavandicole Bulgare connaît des difficultés économiques, et les surfaces auraient baissé de 16% en 2022. Dans certains cas, les prix de la distillation seraient plus élevés que la valeur du produit

PLUS D'INFORMATIONS

Étude complète sur le site
[FranceAgriMer](https://franceagri.fr)



STÉPHANIE TAQUIN (CRIEPPAM)

LE RÉSEAU D'OBSERVATION DES PPAM DU SUD-EST

© CRIEPPAM

La surveillance biologique du territoire contribue à connaître de manière la plus représentative la situation sanitaire du territoire. Ces données permettent la publication du Bulletin de Santé du Végétal (BSV), permettant d'évaluer le risque lié à la présence de bioagresseurs, et de raisonner les itinéraires techniques de protection des végétaux. Ceci dans le but d'utiliser au mieux les produits phytopharmaceutiques.

COMMENT EST ORGANISÉ LE RÉSEAU ?

Le réseau d'observation des bioagresseurs en PPAM est réalisé depuis 2019 par le suivi de parcelles producteurs, réparties dans les principales zones de production lavandicole (Alpes de Haute Provence, Vaucluse, Drôme). Le réseau est composé de techniciens des Chambres d'Agriculture, de l'Iteipmai, et du CRIEPPAM.

Le suivi d'une vingtaine de parcelles fixes est réalisé de manière harmonisée, sur les principaux ravageurs des cultures de PPAM tels que la cécidomyie du lavandin, la cicadelle *Hyalesthes obsoletus*, les chenilles défoliatrices, les coléoptères phytophages (*Arima*, *chrysomèle américaine*), ... Les symptômes physiologiques (tels que chloroses, gel, sécheresse, ...) et de maladies (AMV, maladies fongiques, ...) sont également relevés. Le travail de coordination et d'harmonisation des observations est fait par le CRIEPPAM, qui se charge ensuite de la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal (BSV PAPAM).

CAROL : PLATEFORME D'ENREGISTREMENT DES DONNÉES



Dans le cadre de cette surveillance sanitaire, une plateforme de saisie des observations, baptisée CAROL, a pu voir le jour grâce au travail réalisé avec le CIHEF. Elle permet aux techniciens (et agriculteurs volontaires) de saisir en temps réel les observations réalisées au champ, et un partage immédiat de l'information aux différents acteurs du réseau. Un conséquent travail d'amélioration de l'ergonomie de la plateforme CAROL a été réalisé en 2022, permettant une utilisation plus rapide et simplifiée de l'outil.

Si vous êtes intéressé pour être acteur du réseau d'observation, vous pouvez contacter le CRIEPPAM au 04 92 87 70 52 ou à l'adresse mail suivante : quentin.ruby@crieppam.fr pour être ajouté au groupe WhatsApp dédié au réseau d'observation. Vous pourrez y partager les observations que vous réalisez sur vos parcelles, ainsi qu'avoir le retour des observations du CRIEPPAM en temps réel.

VALORISATION DES DONNÉES DE CAROL : LES BSV

Les observations de bioagresseurs réalisées sont synthétisées dans les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) spécifiques aux cultures de PPAM du Sud-Est.



Ces bulletins sont diffusés en accès libre sur le site du CRIEPPAM et sur la plateforme de la DRAAF PACA.



QUENTIN RUBY (CRIEPPAM)

BIEN CHOISIR LES ESPÈCES DE COUVERT VÉGÉTAL HIVERNAL

Dans le précédent bulletin L'Essentiel, un article sur l'enherbement des inter-rangs de lavanderaies faisait état des avantages des couverts végétaux hivernaux. En les semant à la fin de l'été (période favorable aux orages), les lavandiculteurs assureront une bonne implantation de ce type de couvert avant le développement des adventices d'automne et gagneront en biomasse avant l'hiver.

Voici quelques points d'attention pour guider les producteurs dans leur choix d'espèces à planter :

1 Choisir l'espèce en fonction des attentes et des caractéristiques de la parcelle.

- Une espèce de « type CIPAN » (culture intermédiaire piège à nitrates), pour capter les éléments minéraux du sol (nutriments azotés) et les redistribuer plus tard à la lavande (principalement des crucifères : moutarde, radis chinois/fourrager...),
- Une légumineuse pour enrichir le sol en azote et en matière

organique facilement assimilée par le sol, dans les parcelles avec peu de reliquats azoté,

- Une espèce génératrice de biomasse à l'automne pour limiter le salissement des parcelles et produire de la matière organique avant les gels d'hiver (pois de printemps, radis fourrager...).

2 Choisir les espèces en fonction de la destruction du couvert, en particulier dans le cas de mélanges multi-espèces

- En cas de destruction mécanique, éviter les graminées. Plusieurs binages sont nécessaires pour détruire ces espèces car leurs mottes se réenracinent.
- En cas de destruction chimique, intégrer une graminée dans le mélange. Elle produira beaucoup de biomasses, surtout après les gels d'hiver, si le couvert est détruit en début de printemps. Elle se détruit bien chimiquement. Son système racinaire fasciculé et

profond est intéressant pour la structuration du sol.

- Les légumineuses (vesces, ers, pois...) sont adaptées aux zones traditionnelles lavandicoles : choisir des espèces de printemps si le couvert est détruit tôt (décembre/janvier), ou des légumineuses d'hiver s'il est détruit tard. Les légumineuses sont longues à s'installer. Pour éviter le développement d'adventices, il faudra les associer à des espèces à installation rapide (crucifères).

POURQUOI LES MÉLANGES D'ESPÈCES SONT À PRIVILÉGIER ?

1. Réduction des aléas de levée.
2. Maximisation de la production de biomasses avant l'hiver pour certaines espèces et en sortie d'hiver pour d'autres.

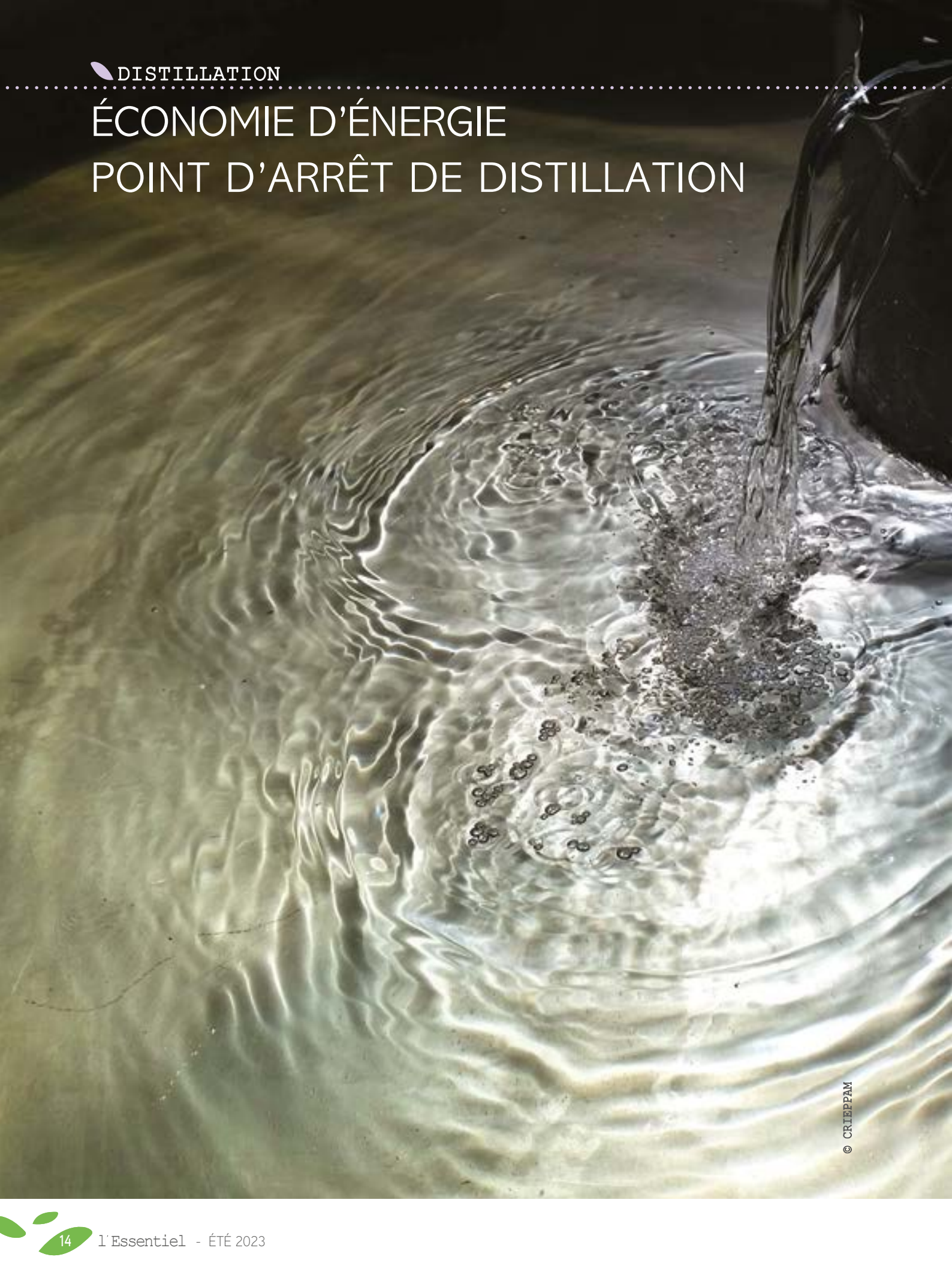
3. Réduction du salissement grâce aux espèces à développement rapide (moutardes) et protection des espèces à implantation lente (légumineuses).



Couvert végétal hivernal de vesce commune d'hiver. 11 avril 2023. Vachères.

© N. DERMECH (CRIEPPAM)

NORA DERMECH (CRIEPPAM)



DISTILLATION

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POINT D'ARRÊT DE DISTILLATION

© CRIEPPAM

Les distilleries fonctionnant avec des débits de vapeur plus élevés et les cours de l'énergie étant à la hausse, l'impact économique que représente l'arrêt tardif de la distillation est de plus en plus coûteux. Il s'agit d'être très réactif et de prendre la bonne décision. En effet, arrêter trop tôt est une perte de revenu, arrêter trop tard représente un surcoût.

Surcoût que peuvent représenter 3 minutes de distillation supplémentaire

(Exemple donné ci-dessous pour 5 tonnes /heure de vapeur et un prix de 650 € /tonne gaz)

1 kg de propane consommé pour produire 16 kg de vapeur

312 kg de propane consommé/h pour produire 5 tonnes de vapeur/h

203 €/h ou 3,39 €/minute de coût propane pour un prix à 650 € la tonne

Surcoût de 10,2 €/ caisson pour distiller 3 minutes supplémentaires

Surcoût de 152 €/jour de distillation si l'on considère 15 caissons/jour

Surcoût de 3 050 €/saison si l'on considère 20 jours de distillation (300 caissons)

Dans le cas d'une chaudière au fioul, il faut considérer 1L de fioul consommé pour produire 12 kg de vapeur.

LES PHASES DE LA DISTILLATION

PHASE 1 : réchauffage du végétal

- La vapeur se condense sur le végétal qui doit passer de la température ambiante à la température d'ébullition.
- Cette phase représente entre 5 % et 30 % de la vapeur totale.

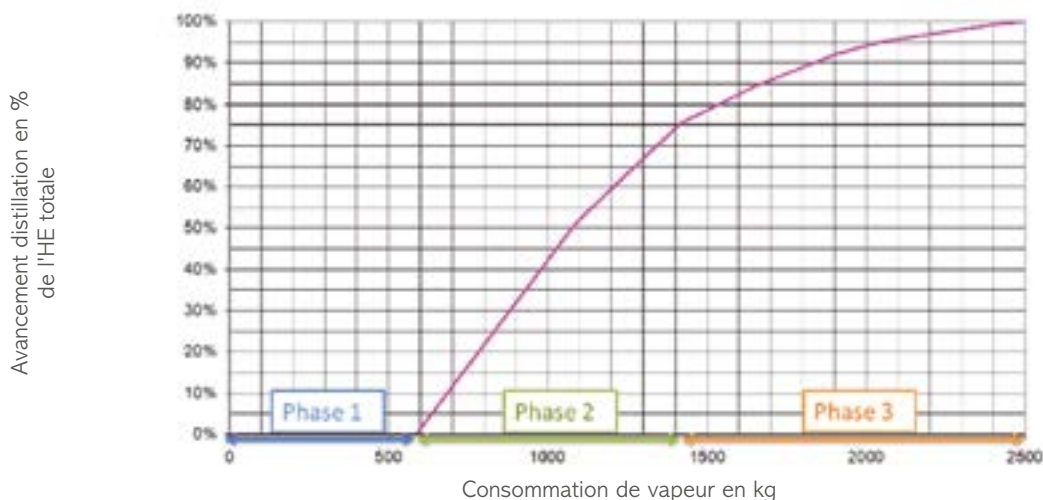
PHASE 2 : distillation rapide

- L'huile essentielle arrive très vite et de façon régulière.

PHASE 3 : épuisement

- Le rapport huile essentielle/eau diminue progressivement au cours du temps.
- Cette phase consomme au moins autant de vapeur que la précédente, mais ne représente que 20 % de l'huile essentielle environ.

Cinétique de distillation



Lire la suite →

LES CRITÈRES D'ARRÊT DE LA DISTILLATION



Critères qualitatifs

Les fractions dites "de queue de distillation" sont les plus riches en composés lourds, qui sont aussi ceux qui donnent la valeur à l'huile essentielle en terme qualitatif. Par conséquent, il est important de ne pas arrêter trop tôt la distillation pour que ces molécules soient bien présentes dans la composition de l'huile essentielle.



Critères économiques

Le point d'arrêt économique est atteint lorsque le coût de la distillation est égal à la valeur de l'huile essentielle produite sur une durée donnée. Autrement dit, lorsque les charges variables de la distillation, qui comprennent globalement la main d'œuvre salariée et la consommation de combustible fossile (gaz ou fioul), sont égales au revenu de l'huile essentielle qui est extraite sur cette durée.

À noter que lorsque des passages préférentiels existent dans le végétal au sein des caissons ou des vases, cela induit une surconsommation de vapeur et un allongement de la durée de distillation. Dans ce cas, le point d'arrêt sera très long à atteindre et l'opération sera peu compétitive. Il faut ainsi rester bien vigilant sur la répartition homogène du végétal et notamment sur son tassement au niveau des bords.

CALCUL ET DÉTERMINATION DU POINT D'ARRÊT

La détermination d'une consigne pour le point d'arrêt est calculée en prenant en compte les coûts variables liés à la distillation (main d'œuvre salariée + combustible fossile) et le prix de l'huile essentielle.

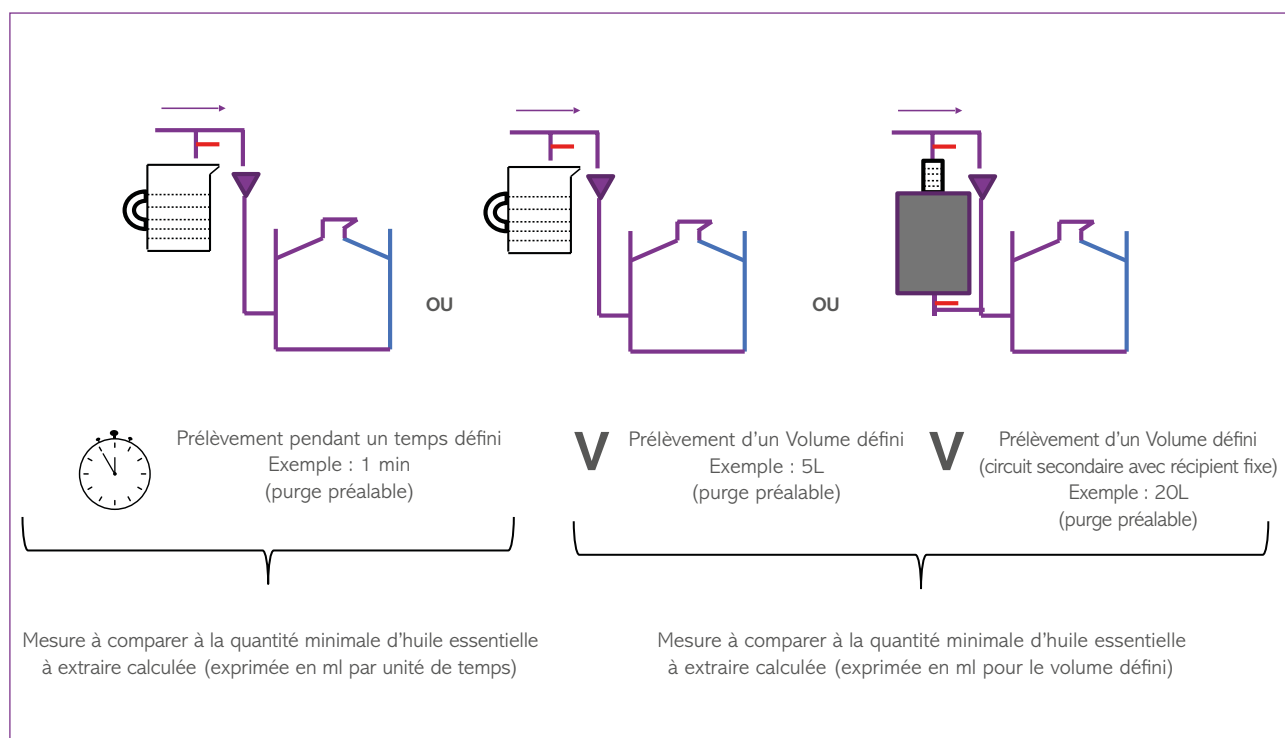
Un tableau Excel avec les formules de calculs est disponible en envoyant une demande à l'adresse : ludovic.struyve@crieppam.fr (préciser si le combustible utilisé est du fioul).

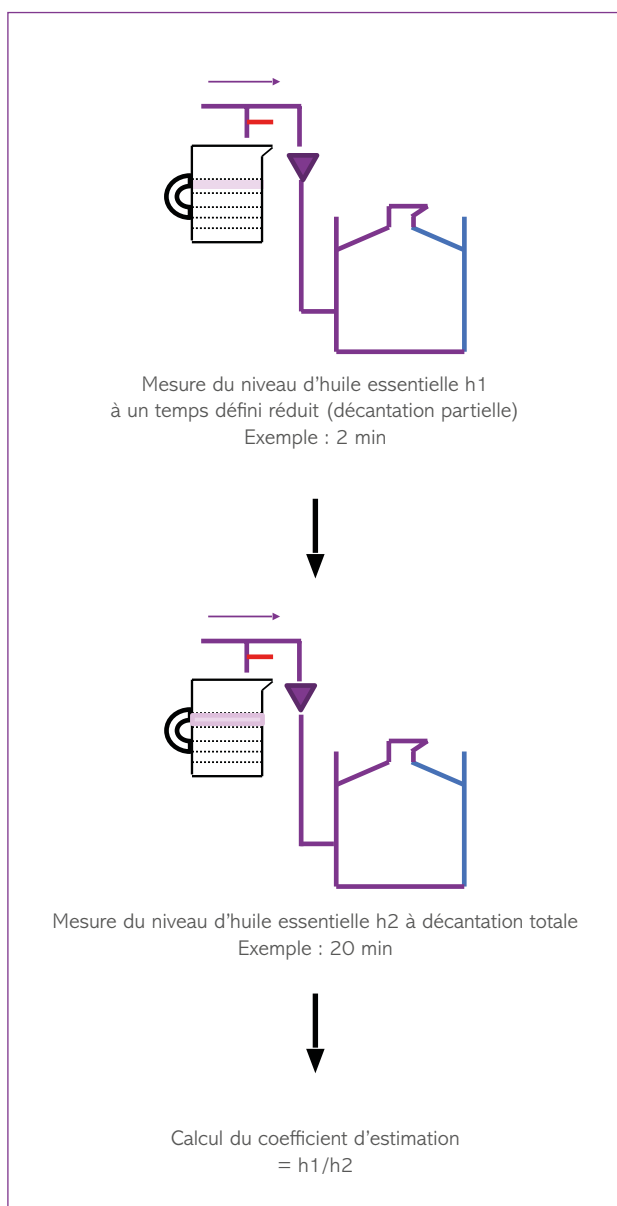


Deux modes de calcul sont envisageables

- soit une quantité minimale d'huile essentielle à extraire par unité de temps,
- soit une quantité minimale d'huile essentielle par unité de volume de distillat, selon le mode de prélèvement (précisé dans le paragraphe suivant).

A titre d'exemple, en prenant les hypothèses suivantes : pour un salarié (charges à 18 €/h), un prix du gaz à 650 €/tonne et un débit de vapeur traversant le végétal de 5 tonnes/h, un prix de l'huile essentielle de lavandin à 15 €/kg, la quantité minimale d'huile essentielle à extraire, pour que la distillation soit rentable, doit être de 276 ml/min ou 3,3 ml/L de distillat.- Plusieurs possibilités de prélèvement du distillat (prélèvement de la totalité huile essentielle + hydrolat en sortie condenseur) existent pour mesurer la richesse en huile essentielle (voir schémas).





Il n'est pas nécessaire d'attendre la décantation complète de l'huile essentielle dans l'échantillon (qui prendrait un temps trop long). La quantité d'huile essentielle dans le contenant peut s'estimer à partir d'une valeur prise pour un temps défini réduit, mais qui représente une bonne partie de la décantation de l'huile essentielle. Pour cela, un étalonnage doit être réalisé au préalable. Il permet de déterminer un coefficient qui permettra d'estimer la quantité d'huile essentielle totale à partir de la mesure correspondant à une décantation partielle. En revanche, il faudra utiliser le même temps de mesure défini, pour chaque prélèvement.

MESURE EN CONTINU ET AUTOMATIQUE DE LA TENEUR EN HUILES ESSENTIELLES

Des travaux de recherche ont été réalisés par le CRIEPPAM, avec des entreprises et des producteurs depuis de nombreuses années afin d'élaborer un système permettant des mesures en continu et automatisées. Néanmoins, la création d'un tel système se heurte à la problématique liée à la décantation et l'hétérogénéité des phases aqueuses et huileuses.

Il existe notamment un appareil, le débitmètre à effet de Coriolis, qui est utilisé dans certaines distilleries. Il permet de mesurer en instantané la densité du distillat, et par calcul, de déduire le pourcentage d'huile essentielle. Malgré le manque de précision de l'appareil pour les faibles pourcentages, celui-ci permet d'établir une concentration approximative en huile essentielle pour le lavandin.

Une autre piste de prospection va étudier la possibilité de mesurer la concentration en huile essentielle en amont du condenseur, où les fluides ont la particularité d'être homogène et en phase vapeur. Il s'agit de trouver un capteur ayant la capacité de mesurer la concentration d'huile dans cette phase vapeur avec les conditions de température.



LUDOVIC STRUYVE (CRIEPPAM)

PROJET RESILAV

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES LAVANDERAIES VIA LE RECYCLAGE DES BIOMASSES RÉSIDUAIRES

Le projet RésiLav, développé par le FiBL France (chef de file), l'ITEIPMAI, la CA 26 et le CRIEPPAM, et financé par la région AURA pour les trois prochaines années, va évaluer l'effet de différentes couvertures du sol sur deux principaux facteurs de dépérissements : les ravageurs (cécidomyie du lavandin et cicadelle vectrice du Stolbur) et la sécheresse.

CONTEXTE

Le stress hydrique, ainsi que la pression en bioagresseurs, sont responsables de dépérissements des lavanderaies, entraînant des arrachages précoces de parcelles et donc de fortes pertes économiques.

Le réchauffement climatique amplifie ces stress : les projections climatiques prévoient une augmentation des périodes de canicules et de sécheresses qui conduirait à une expansion des aires de distribution géographiques de ravageurs.

Des essais au champ réalisés en 2017-2019 par le FiBL France ont montré qu'une augmentation de l'humidité du sol de la parcelle, au moment du vol de la cicadelle, réduisait de 50 % le vol dudit ravageur. De même, des études sur la cécidomyie du chou ont montré que l'augmentation de l'humidité du sol réduit l'émergence du ravageur. La couverture du sol est une pratique permettant d'atteindre ces conditions.

L'enjeu est donc d'identifier une pratique durable, permettant de maintenir une humidité du sol suffisante pour casser le cycle de développement de ces deux ravageurs, mais aussi de pallier les stress hydriques et thermiques qui s'annoncent de plus en plus importants.

DÉTAIL DU PROJET

Les couvertures du sol choisies correspondent à des paillages issus de biomasses non valorisées et/ou de pratiques culturales émergentes au sein de la filière (pailles, vert broyés, engrais vert), dans une perspective de durabilité et d'économie circulaire. Le paillage a pour but de modifier l'interface sols/air en créant une barrière physique. Celle-ci limite les effets du climat sur le sol en maintenant l'humidité du sol et pourrait aussi perturber le cycle de vie d'insectes volants aux stades larvaires.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

Enquêtes auprès des professionnels pour identifier les pratiques de paillages actuels, ceux à évaluer en expérimentation (qui seront transposables au terrain), et les difficultés pouvant être rencontrées (techniques, économiques),

Expérimentations :

- Deux parcelles plein champ pour étudier l'impact des paillages sur la cicadelle (en 2023 et 2024) et le stress hydrique,
- Une parcelle plein champ pour étudier l'impact des paillages sur la cécidomyie (en 2024-2025),

Synthèse des résultats et diffusion

LES LIVRABLES À DESTINATION DES PRODUCTEURS ET TECHNICIENS

- Journées techniques sur les parcelles d'expérimentation (2024 et 2025).
- Fiche étude technico-économique sur l'utilisation des paillages en lavanderaies (2025).
- Vidéos pédagogiques pour vulgarisation des résultats (2025).

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Courant avril 2023, les paillages ont été réalisés sur les deux parcelles situées dans la Drôme (à l'Ardema sur la ferme expérimentale de Mévouillon, ainsi qu'à Saint Restitut sur une parcelle de producteur).

Les notations pour évaluer l'impact des différentes modalités de paillage sur le stress hydrique et la pression en cécidomyie et cicadelle *Hyalesthes obsoletus* seront réalisées dans les mois à venir.



Dendromètres installés sur chaque modalité pour suivre le stress hydrique des plantes.



Mise en place de l'expérimentation sur le site de Saint Restitut, avec 4 modalités évaluées, de haut en bas : paillage 1 de résidus de distillation (vert-broyé), paillage 2 à partir d'un couvert végétal non-broyé, paillage 3 de sous-produits

de pailles de lavande non distillées, ainsi que la modalité témoin sans paillage. Ces types de paillage sont susceptibles d'évoluer selon leur pertinence et leur disponibilité durant l'avancement du projet.



**Soutien financier
des Régions SUD et AURA**

QUENTIN RUBY (CRIEPPAM)

ACCRÉDITATIONS DU CRIEPPAM RENOUVELÉES

BPE

Les 29 et 30 mars 2023, s'est déroulé au sein du CRIEPPAM, l'audit de surveillance de l'accréditation BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation) par le COFRAC. Les auditeurs ont renouvelé leur confiance dans l'équipe technique pour la mise en place des essais. Ils ont souligné la motivation du personnel rencontré, et la volonté de bien respecter le référentiel.

CONSEIL

L'agrément conseil avait été renouvelé suite à l'audit du 9 novembre 2022, avec l'auditrice de BUREAU VERITAS, permettant au CRIEPPAM d'attester de sa compétence et de son indépendance pour le conseil pour des problématiques phytosanitaires.



UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA SÉLECTION DU LAVANDIN

Le lavandin est l'espèce végétale de PPAM (Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale) la plus cultivée sur les plateaux d'Albion et de Valensole. S'il s'adapte tout particulièrement sur ce territoire, sa nature d'hybride stérile le rend difficile à sélectionner. À ce jour, les lavandins en culture sont avant tout issus de repérages de lavandins spontanés dans le milieu naturel. Or, dans un contexte de forte pression sanitaire et climatique, il est primordial d'apporter de la diversité génétique dans la culture du lavandin afin d'en assurer la pérennité.

LA CRÉATION DE LAVANDIN

Le projet Selav, initié en 2018, a pour objectif de sélectionner les futures variétés de lavande et de lavandin. Le CRIEPPAM y participe en travaillant sur la création de lavandin à partir de croisements contrôlés entre la lavande fine et la lavande aspic. Les premiers travaux ont consisté à analyser les capacités de reproduction des deux espèces via l'étude du pollen et du pistil des fleurs. Les années suivantes ont permis de tester différentes techniques de pollinisation manuelle qui ont toutes conduit à une faible production de graines. À partir de 2020, des méthodes de croisement différentes, par insectes pollinisateurs, ont abouti à de meilleurs résultats avec près de 9 000 graines sur trois ans. Si les travaux de méthodologie sur les croisements entre la lavande fine et la lavande aspic ont contribué à la production d'un nombre important de graines, la création d'individus de lavandin reste à prouver.

LE NEZ ÉLECTRONIQUE : APPAREIL DE DIFFÉRENCIATION D'ESPÈCE

En 2022, le CRIEPPAM s'est doté d'un appareil innovant : un nez électronique (NeOse Advance, développé par la société Aryballe). Équipé de 64 peptides différents, il est capable de capter et de quantifier les constituants odorants des échantillons proposés. La valeur d'interférence avec chaque

peptide permet de déterminer une intensité de signal dans l'échantillon afin de le caractériser. Les résultats se visualisent sous la forme d'une signature olfactive ou d'une représentation graphique d'Analyse en Composantes Principales.



Installation du nez électronique au laboratoire du CRIEPPAM

Le CRIEPPAM accueille chaque année des stagiaires de différents cursus agronomiques pour travailler dans le domaine de la recherche appliquée en lavandiculture. Vous êtes intéressé(e) pour contribuer à la recherche appliquée et découvrir nos projets ?
envoyez votre candidature à secretariat@crieppam.fr



Diversité phénotypique des plants issus des croisements réalisés en 2021



Signature olfactive d'échantillons de lavande fine, lavande aspic et lavandin

À partir de cette technologie, le CRIEPPAM essaie de mettre en place une méthode de caractérisation précoce de la descendance des croisements grâce aux composés organiques volatils émis par les feuilles des plants.

LES TRAVAUX ENGAGÉS EN 2023

Pour mener à bien ce projet, le CRIEPPAM a recruté un stagiaire en mars 2023, Romain Mignot (étudiant ingénieur à l'Institut Agro de Rennes), qui travaille sur la mise au point d'une méthode de différenciation des trois espèces : lavande fine, lavande aspic et lavandin. La première étape consiste à la mise en place d'un protocole d'utilisation du nez électronique.

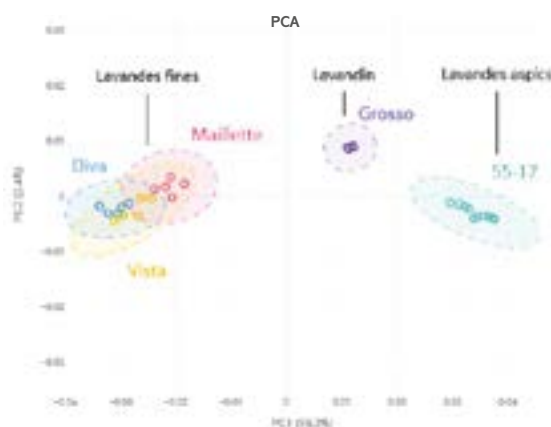
Pour ce faire, différentes méthodes d'échantillonnage du matériel végétal et de paramétrage du NeOse ont été expérimentés. Après quelques freins techniques et une série d'ajustements, une méthode spécifique permet désormais de faire la distinction entre les trois espèces d'intérêt.

En pratique, après la création d'une base de données comportant les signatures olfactives des parents de chaque croisement, le travail d'identification des descendants commence. Des jeunes feuilles

de l'année sont prélevées sur chaque individu et leurs signatures olfactives sont comparées à leurs parents respectifs. Dans le cas d'une odeur très proche de l'odeur de l'espèce maternelle, le plant est alors considéré comme issu d'autofécondation et serait de la même espèce. Mais dans le cas d'une odeur distincte de l'odeur de l'espèce maternelle et paternelle, l'individu est considéré comme issu d'une interfécondation et pourrait donc être un lavandin.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Une fois les plants identifiés, il sera possible de déterminer quelle méthode de croisement testée permettra d'assurer le meilleur taux d'interfécondation entre la lavande fine et la lavande aspic. L'objectif sera également de pouvoir faire des repérages précoces, et de gagner en pertinence et en rapidité de détection des lavandins. Ces résultats permettront d'améliorer les méthodes actuelles et d'envisager des croisements plus diversifiés pour créer les lavandins de demain.



Graphique d'Analyse en Composantes Principales des trois espèces par le nez électronique

ROMAIN MIGNOT ET MARGAUX BRIFFAUT (CRIEPPAM)

FILIÈRE PLANTS SAINS

FOCUS SUR 10 ANNÉES DE PRODUCTION

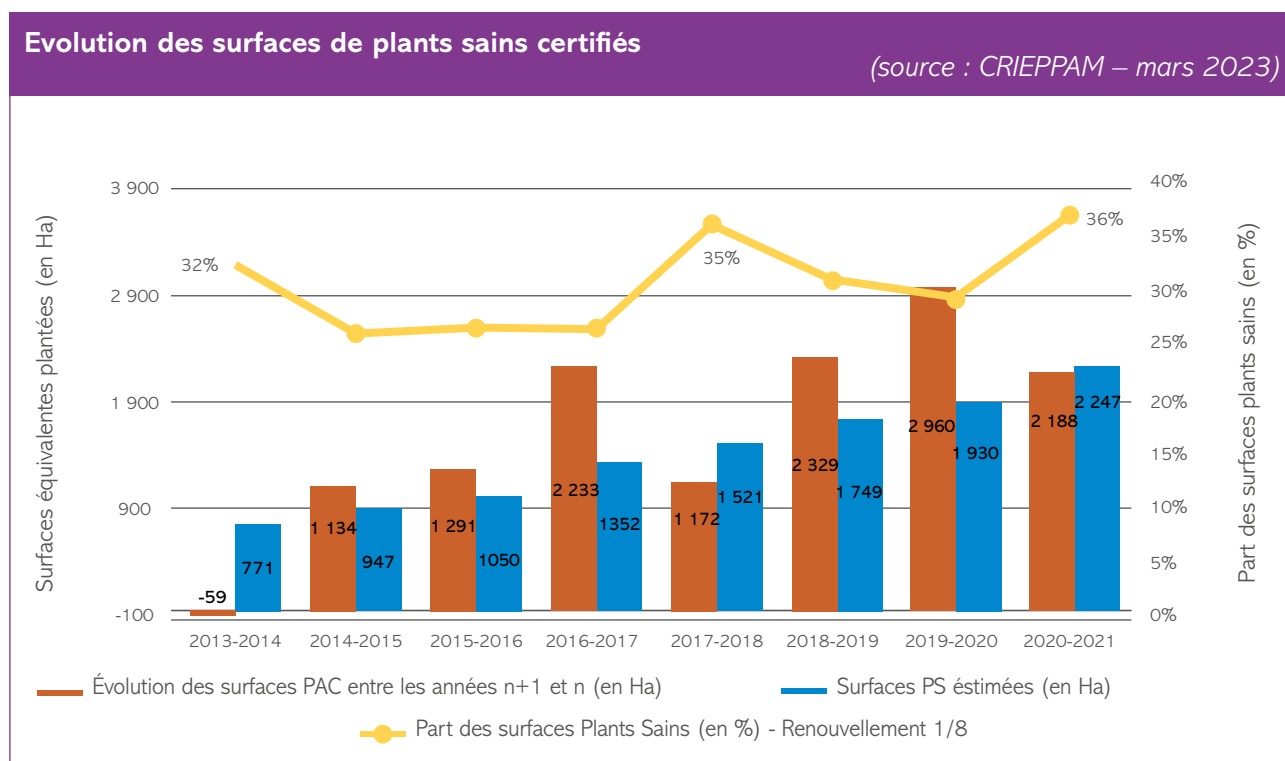
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE PLANTS SAINS CERTIFIÉS

Le graphique suivant présente l'évolution des surfaces de production de plants sains certifiés au regard des surfaces totales de production *Lavandula* depuis 2013. Les chiffres de la filière plants sains sont issus des déclarations de plants fournies au SEMAE par les pépiniéristes certifiés. Les données de surfaces totales estimées sont issues des déclarations PAC des producteurs fournies par FranceAgrimer.

Les surfaces implantées en plants sains ont été estimées à partir d'une densité moyenne de plantation de 9 493 plants/ha sur lavandins, lavandes clonales et lavandes de population. Le calcul des parts de surfaces plants sains

comprend la variation de surfaces annuelles et le taux de renouvellement moyen (fixé à 1/8^{ème} de la production totale) pour les différentes campagnes de production.

Les surfaces plants sains sont en constante augmentation (+200 ha/an) depuis 2013 et s'ancrent progressivement dans le paysage lavandicole malgré les fortes augmentations de surfaces recensées à partir de 2016-2017 (> 2000 Ha/an). Avec le ralentissement de l'augmentation des surfaces, la cadence de plantation traditionnelle décroît plus rapidement, alors que la part de plants sains continue d'augmenter pour atteindre 36 % en 2020-2021, indiquant ainsi une meilleure stabilité de production de cette filière.



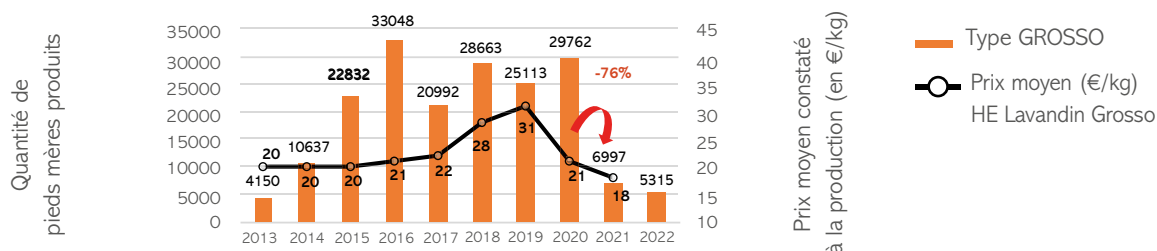
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE VARIÉTÉS DE PIEDS MÈRES AU CRIEPPAM ENTRE 2013 ET 2022

Zoom sur le lavandin

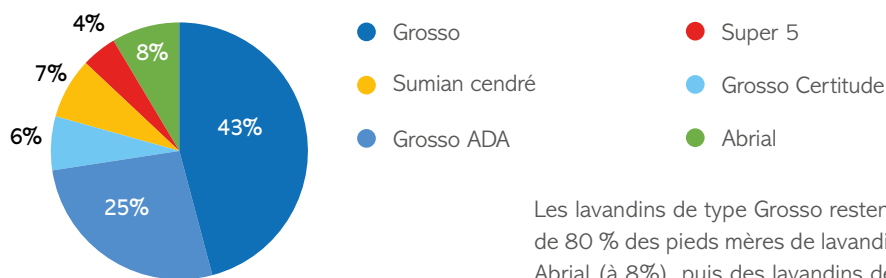
Les plants de type GROSSO restent les plus commercialisés. À ce jour, ils représentent 59 % des volumes de production de pieds mères sains du genre *Lavandula*. Le graphique suivant présente l'évolution de cette production corrélée aux variations

des prix moyens de l'huile essentielle à la production (source FranceAgrimer). On peut observer un décalage d'un an entre la chute des prix de l'huile essentielle et la chute du nombre de pieds mères produits.

Production de pieds mères de type Grosso et prix moyens de l'huile essentielle Grosso (en €/kg) (source CRIEPPAM – issu des données de FranceAgrimer)



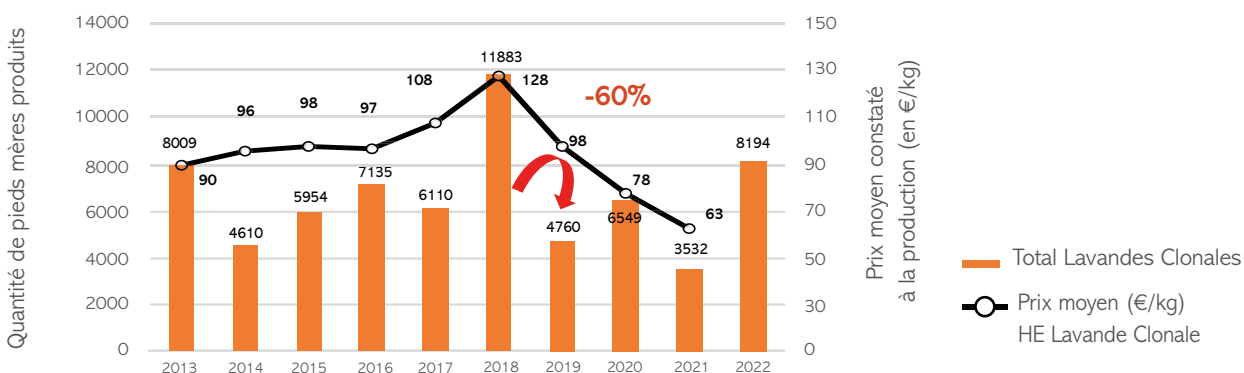
Répartition des volumes de production de pieds mères de lavandins depuis 2013 (source CRIEPPAM)



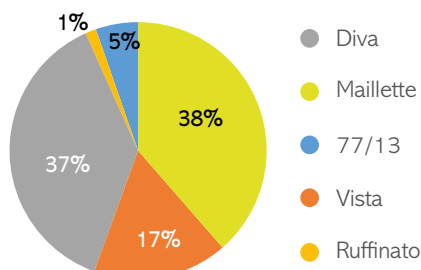
Zoom sur la lavande clonale

Les lavandes clonales représentent 20 % des volumes de production de pieds mères sains du genre Lavandula.

Production de pieds mères de lavande clonale et prix moyens de l'huile essentielle (en €/kg) (source CRIEPPAM – issu des données de FranceAgrimer)



Répartition des volumes de production de pieds mères de lavandes clonales depuis 2013 (source CRIEPPAM)

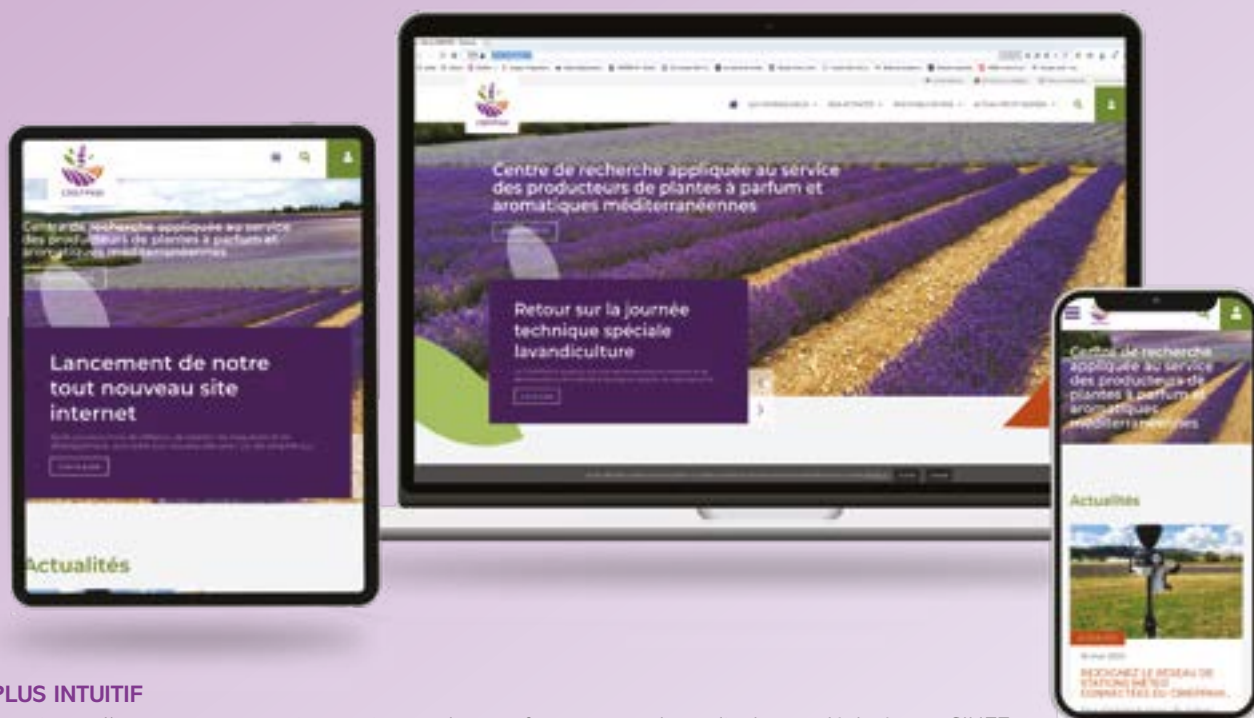


La dynamique de production de la lavande clonale suit une baisse similaire à celle du lavandin (- 60 % entre 2018 et 2019) avec un prix moyen constaté de l'huile essentielle divisé par 2 entre 2018 et 2021, et plus de difficultés pour la multiplication de ces espèces par bouturage. Le type maillette représente plus de 50 % des volumes de production de lavande clonales suivi de la Diva à 37 %.

BASTIEN GERBAUD (CRIEPPAM)

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DU CRIEPPAM

Après plusieurs mois de réflexion, de création de maquettes et de développement, voici notre tout nouveau site web ! Un site simplifié qui permet de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire les informations dont les professionnels de la lavandiculture ont besoin pour optimiser la durabilité des cultures, améliorer les performances des exploitations, s'adapter aux évolutions (climatiques, techniques, réglementaires, ...) et mettre en place des systèmes de production respectueux tout en réduisant leur empreinte écologique.



PLUS INTUITIF

Soucieux d'apporter un service toujours plus performant, nous avons porté toute notre attention à la création d'un site internet **fluide et intuitif**. Afin d'optimiser l'accès aux informations, l'accueil du site est constitué d'accès rapides et d'une **entrée par mot de passe pour les professionnels** qui renvoie à l'ensemble de nos **résultats issus de la recherche appliquée** (tous les

lavandiculteurs déclarés au CIHEF et les adhérents du CRIEPPAM ont reçu un mail avec la procédure d'accès). Sa présentation dynamique, moderne et épurée facilitera votre navigation. Le site s'adresse essentiellement aux professionnels, mais il contient également des pages d'informations générales pour le public.

PLUS LISIBLE

Ce nouveau site vous offre une navigation optimisée et une expérience améliorée en s'adaptant à l'ensemble de vos supports : **ordinateurs, tablettes et smartphones**. Vous pouvez à présent découvrir notre nouveau site n'importe où sans rencontrer de problème d'affichage.

PLUS FONCTIONNEL

De nombreuses fonctionnalités sont mises à votre disposition :

- Un **moteur de recherche** intuitif et puissant
- Des **publications** plus visuelles et **consultables sur le site**
- Des **rubriques claires** par type de publications (Bulletin L'Essentiel, guide technique, BSV, ...)
- La possibilité de vous inscrire à des **événements en ligne**
- Une **prise de contact** directe via un formulaire
- Des **actualités** consultables sur un simple clic

Nous espérons que vous apprécierez votre expérience sur notre nouveau site et que vous multipliez vos visites afin de vous tenir informé de nos activités et des outils mis à votre disposition pour vous permettre d'effectuer des choix professionnels judicieux et d'ajuster votre stratégie au plus près de vos besoins.

www.crieppam.fr

